

FAQ FOR STUDENTS

AMPL calls for an unlimited strike as of Wednesday 24 April 2024

The Association of McGill Professors of Law (AMPL) has voted in favour of an unlimited strike as of Wednesday, April 24, 2024 if an agreement in principle on a Collective Agreement has not been reached with the University by midnight on April 23, the last day and only remaining day of scheduled bargaining.

We deeply regret the disruption that the stoppage of work will cause, but know that without such an impact on McGill's activities, the administration will be in no hurry to bargain in good faith. This document seeks to provide students with an explanation for this decision and to lay out the consequences for students in the Faculty.

REASONS FOR STRIKE ACTION

The University's pattern in collective bargaining continues to be to refuse to meet with our bargaining team on a frequent and regular basis and, when we do meet, to arrive unprepared, and proceed at a snail's pace. Although there was a brief uptick in the pace of negotiation after the one day strike we held on February 13, the University's most recent gesture was to cancel the afternoon of negotiations on April 9, which day had been scheduled since January. We know this is their pattern because the University dragged out first-contract negotiations with the course lecturers' union (MCLIU) for three years. We continue to offer to work early, through evenings and on weekends if necessary to make progress, but the University has refused. All the while, the University continues to challenge before the courts our very right to exist despite a resounding decision of the Tribunal du travail certifying the union.

We strive to teach you, our students and future colleagues, the importance of measured disagreement, fairness in judgment, and good faith in negotiations. We demand it from ourselves and from our peers. *We demand it as well from the University.*

As the first faculty union in the history of McGill, we know that any negotiated change that constrains the discretion of the administration paves the way for improvements in working conditions not just for us, but for the entire campus. We are compelled to use the one method at our disposal – the right to strike – to change the dynamics of the bargaining process. If the University seeks to avoid this strike, there remains plenty of time to resolve our remaining issues. Our experienced advisers estimate that we could conclude the remaining issues in two or three days of good faith bargaining. This is part of why we are announcing our intention to strike so far in advance: there is absolutely no excuse for us not to be able to reach an agreement in principle with McGill by April 23. They just need to come to the table.

The strike affects your education and puts in play both grading for the semester and the scheduling of convocation. Despite the strike mandate we had already received, we sought to disrupt the semester to the least degree possible. But we have learned that the only way to get the University to take our negotiation process seriously is through job action. What is at stake is the need to resolve basic working

conditions, including a guarantee of a minimum number of professors in the Faculty in order to maintain an adequate student-professor ratio given the recent hiring freeze and discussion of increased enrolment levels. These conditions affect the quality of education at the Faculty, and we strongly believe that the interests of students and professors are aligned.

Our working conditions are your learning conditions!

THE STATE OF COLLECTIVE BARGAINING

What are the issues behind AMPL's bargaining position?

This is AMPL's first collective agreement. After extensive consultation with all of its members, AMPL prepared a comprehensive package containing thirty-two articles that lay out our monetary and non-proposals.

Over the past year and a half of negotiations, we have settled 18 of those articles, but crucial dimensions of the collective agreement remain unresolved:

Some of them pertain to faculty working conditions:

- appointments and reappointments (almost settled)
- promotions and tenure (almost settled)
- terms and conditions of employment
- duties and responsibilities of faculty members (almost settled)
- faculty research support
- working environment and administrative support
- leaves of absence (including sabbatical leaves) (almost settled)
- financial exigency/minimal cohort

Others pertain to the governance of the Faculty:

- the rights and privileges of the Association
- the term of the agreement
- the appointment and reappointment of the Dean

And of course, others pertain to monetary proposals:

- salaries
- employee benefits
- merit pay

For many of the issues pertaining to working conditions, AMPL's approach has been to propose that the current regulations be adopted, provided that the areas where the University now has unbridled discretion be curtailed, and that AMPL be consulted on future changes to the policies.

A central reason for having a collective agreement is to specify the rules governing the relationship between the parties over the period of its application. Yet we have not managed to get the University to acknowledge that during the collective agreement, the rules we agree upon cannot be *unilaterally*

changed by the University and applied to our members without our consent. We have settled the substantive issues around tenure and leaves, and all-but settled appointments and reappointments, but continue to be stuck on the University's insistence that it maintains the right to amend the regulations during the collective agreement. We have offered an undertaking that the Association will accept all reasonable amendments that do not prejudice our members and have offered to give the University expedited access to an arbitrator, for which the Association will pay if we are found to be unreasonable. We have even brought forward case law to the effect that the University's position is inconsistent with the *Labour Code*. But the University remains dug in, leading us to wonder what changes to the regulations they have in the offing.

There is an unbroken line of labour law cases establishing that employers cannot maintain discretion to change the terms of a collective agreement over its lifetime. The University refuses to accept this. The fact that we have to negotiate this basic point—and that negotiations are in part stalled because of it—is a source of considerable frustration.

We want the University to come to the table in good faith to discuss our proposals and reach a collective agreement that is fair and equitable and consistent with labour law.

WHO, WHAT, WHERE

1. Can professors work during the strike?

The point of our strike, like most strikes, is to withdraw labour collectively from the employer to encourage the employer to agree to reasonable terms at the bargaining table. The Québec *Labour Code* protects the integrity of the strike by generally prohibiting work during it. This strike is being timed around grading to put pressure on the University by withholding grading. While on strike, professors may not grade exams, enter exam grades or take part in the usual practices that accompany grading, such as marks meeting, review of grades for conformity with the grading guidelines, approving grades as Faculty Council, or allocating prizes. Nevertheless, AMPL is seeking to negotiate a strike protocol with McGill that would permit professors to make themselves available to the SAO as usual for the benefit students while writing exams should professors' intervention be required.

2. Will exams or the submission of coursework be disrupted?

Exams and assignments that do not require the professor's intervention for submission can be turned in. There are just four exams written in-person on April 24th or later which will be held as scheduled. However, we will advise McGill that it should consider changing the venue for in-person exams so that students will not face crossing a picket line.

3. Can GAs and RAs work during the strike?

Insofar as the supervision of the professor is necessary for the GAs and RAs to do their work, it will be interrupted during the strike. However, as long as the work is assigned to them prior to the strike, and can be carried out without the direct intervention of the professor, we think it is desirable for them to continue their work. To make sure RAs can continue to be paid, AMPL is seeking, in the strike protocol, to allow professors access to Workday to approve pay claims. If an RA finds themselves in a crisis due to a significant delay in payment, AMPL would support them with short-term loans to be repaid once wages have been paid. Nevertheless, RAs are University's employees, and if there are pay or other workplace issues, we would expect the RA union AMURE to take the lead in addressing them.

4. I am a graduate student. Can I meet with my supervisor in person or virtually during the strike?

Professors should not carry out teaching duties, including supervision, during the strike.

5. What actions will take place during the strike? Will there be a picket line?

There will be rotating picket lines at the various entrances to the Faculty, although the hourly and daily frequency may change. There may be picket lines or protest activities elsewhere, as well. We expect other impactful events, possibly one a week, to complement the picket. If AGSEM is still out, we will likely coordinate some events with them, and we can expect solidarity pickets from across Canada and Québec to join us. Students are also very welcome to join us!

6. I support AMPL's action. How can I get involved?

Students who wish to support their professors can do so in various ways, individually and collectively:

- Do not cross a picket line! If you have to cross to attend an exam, take a "strike pass" sticker to show your support;
- Let your professors know that you support their actions;
- Have your student association vote a show of support;
- Make your network aware of the demands made by the professors and the problems they are facing;
- Follow AMPL on social media and share our posts;
- Join professors' demonstrations and other activities taking place during the strike;
- Write individual letters to President Saini, cc'ing Provost Manfredi, Deputy Provost Labeau, and Dean Leckey, requesting that the University return to the table to bargain with AMPL, and explain to them the personal hardship the University will cause if they do not do so.

A strike is an important learning moment for all of us! We would be thrilled to see you on the picket line and discuss the issues behind the strike.

AMPL will provide updates on its web page (ampl-ampd.ca) and Twitter/X (@ampl_ampd), and will continue to communicate with student associations.

FAQ POUR LES ÉTUDIANT.E.S

L'AMPL appelle à une grève illimitée à partir du mercredi 24 avril 2024

L'Association mcgillienne des professeur.e.s de droit (AMPD) a voté en faveur d'une grève illimitée à partir du mercredi 24 avril 2024 si une entente de principe sur une convention collective n'a pas été conclue avec l'Université avant minuit le 23 avril, dernier jour et seul jour restant des négociations prévues.

Nous regrettons profondément les perturbations que cet arrêt de travail entraînera, mais nous savons que sans un tel impact sur les activités de McGill, l'administration ne sera pas pressée de négocier de bonne foi. Ce document vise à fournir aux étudiant.e.s une explication de cette décision et à exposer les conséquences pour les étudiant.e.s de la Faculté.

RAISONS DE L'ACTION DE GRÈVE

Dans le cadre des négociations collectives, l'Université continue de refuser de rencontrer notre équipe de négociation de façon fréquente et régulière et, lorsque nous nous rencontrons, d'arriver sans préparation et de procéder à un rythme d'escargot. Bien qu'il y ait eu une brève augmentation du rythme des négociations après la journée de grève du 13 février, le geste le plus récent de l'Université a été d'annuler l'après-midi de négociations du 9 avril, journée qui était prévue depuis janvier. Nous savons qu'il s'agit d'une habitude, car l'Université a fait traîner pendant trois ans les négociations du premier contrat avec le syndicat des chargés de cours (MCLIU). Nous continuons à proposer de travailler plus tôt, le soir et les week-ends si nécessaire pour faire avancer les choses, mais l'Université refuse. Pendant ce temps, l'Université continue de contester devant les tribunaux notre droit même d'exister malgré une décision retentissante du Tribunal du travail certifiant le syndicat.

Nous nous efforçons de vous enseigner, à vous étudiant.e.s et futurs collègues, l'importance d'un désaccord mesuré, d'un jugement équitable et de la bonne foi dans les négociations. Nous l'exigeons de nous-mêmes et de nos pairs. *Nous l'exigeons également de l'Université.*

En tant que premier syndicat de professeur.e.s dans l'histoire de McGill, nous savons que tout changement négocié qui limite le pouvoir discrétionnaire de l'administration ouvre la voie à l'amélioration des conditions de travail, non seulement pour nous, mais aussi pour l'ensemble du campus. Nous sommes contraints d'utiliser la seule méthode à notre disposition - le droit de grève - pour changer la dynamique du processus de négociation. Si l'Université cherche à éviter cette grève, il reste encore beaucoup de temps pour résoudre les problèmes qui subsistent. Nos conseillers expérimentés estiment que nous pourrions régler les questions restantes en deux ou trois jours de négociations de bonne foi. C'est en partie la raison pour laquelle nous annonçons notre intention de faire grève si longtemps à l'avance : il n'y a absolument aucune excuse pour que nous ne puissions pas parvenir à un accord de principe avec McGill d'ici le 23 avril. Il suffit qu'ils s'assoient à la table des négociations.

La grève affecte votre éducation et met en jeu à la fois la notation du travail pour le semestre et la programmation de la convocation. Malgré le mandat de grève que nous avons déjà reçu, nous avons

cherché à perturber le semestre le moins possible. Mais nous avons appris que le seul moyen d'amener l'Université à prendre au sérieux notre processus de négociation est l'action syndical. Ce qui est en jeu, c'est la nécessité de résoudre les conditions de travail de base, y compris la garantie d'un nombre minimum de professeur.e.s dans la Faculté afin de maintenir un ratio étudiant.e-professeur.e adéquat compte tenu du récent gel des embauches et de la discussion sur l'augmentation des nombres d'inscription. Ces conditions affectent la qualité de l'enseignement dispensé à la faculté, et nous sommes fermement convaincus que les intérêts des étudiant.e.s et des professeur.e.s sont alignés.

Nos conditions de travail sont vos conditions d'apprentissage !

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Quels sont les enjeux de la position de négociation de l'AMPL ?

Il s'agit de la première convention collective de l'AMPL. Après une consultation approfondie de tous ses membres, l'AMPL a préparé une proposition détaillée contenant trente-deux articles qui exposent nos propositions monétaires et nos non-propositions.

Au cours de l'année et demie de négociations qui vient de s'écouler, nous avons réglé 18 de ces articles, mais des aspects cruciaux de la convention collective restent en suspens :

Certains d'entre eux concernent les conditions de travail des enseignants :

- nominations et renominations (presque réglées)
- promotions et titularisation (presque réglées)
- les conditions d'emploi
- fonctions et responsabilités des membres du corps professoral (presque réglées)
- soutien à la recherche des enseignants
- environnement de travail et soutien administratif
- les congés (y compris les congés sabbatiques)
- réponse aux exigences financières

D'autres concernent la gouvernance de la faculté :

- les droits et privilèges de l'association
- la durée de l'accord
- la nomination et la reconduction du doyen

Et bien sûr, d'autres concernent les propositions monétaires :

- les salaires
- les avantages sociaux
- rémunération au mérite

Pour de nombreuses questions relatives aux conditions de travail, l'approche de l'AMPL a été de proposer que les règlements actuels soient adoptés, à condition que les domaines dans lesquels

L'Université dispose actuellement d'une discrétion débridée soient réduits, et que l'AMPL soit consultée sur les changements futurs des politiques.

L'une des principales raisons d'être d'une convention collective est de spécifier les règles régissant les relations entre les parties pendant la période d'application de la convention. Pourtant, nous n'avons pas réussi à obtenir de l'Université qu'elle reconnaisse que, pendant la durée de la convention collective, les règles sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord ne peuvent pas être modifiées unilatéralement par l'Université et appliquées à nos membres sans notre consentement. Nous avons réglé les questions de fond concernant la titularisation et les congés, et nous avons pratiquement réglé la question des nominations et des renouvellements de mandat, mais nous restons bloqués par l'insistance de l'Université à conserver le droit de modifier les règlements pendant la durée de la convention collective. Nous nous sommes engagés à ce que l'Association accepte toutes les modifications raisonnables qui ne portent pas préjudice à nos membres et nous avons proposé à l'Université un accès rapide à un arbitre, pour lequel l'Association paiera si nous sommes jugés déraisonnables. Nous avons même fait valoir la jurisprudence selon laquelle la position de l'Université est incompatible avec le *Code du travail*. Mais l'Université reste campée sur ses positions, ce qui nous amène à nous interroger sur les changements qu'elle envisage d'apporter à la réglementation.

Il existe une jurisprudence ininterrompue en matière de droit du travail qui établit que les employeurs ne peuvent pas conserver le pouvoir discrétionnaire de modifier les termes d'une convention collective tout au long de sa durée de vie. L'université refuse d'accepter ce principe. Le fait que nous devons négocier ce point fondamental - et que les négociations soient en partie bloquées à cause de cela - est une source de frustration considérable.

Nous voulons que l'Université vienne à la table de bonne foi pour discuter de nos propositions et conclure une convention collective qui soit juste et équitable et conforme au droit du travail.

QUI, QUOI, OÙ

1. Les professeur.e.s peuvent-ils travailler pendant la grève ?

Le but de notre grève, comme la plupart des grèves, est de retirer collectivement du travail à l'employeur pour l'inciter à accepter des conditions raisonnables à la table de négociation. Le *Code du travail* du Québec protège l'intégrité de la grève en interdisant généralement le travail pendant celle-ci. Cette grève est organisée autour de la remise des notes afin d'exercer une pression sur l'Université en empêchant la remise des notes. Pendant la grève, les professeur.e.s ne peuvent pas corriger les examens, soumettre les notes des examens ou participer aux pratiques habituelles qui accompagnent la notation, telles que la réunion des notes, l'examen des notes pour vérifier leur conformité avec les directives de notation, l'approbation des notes en tant que Conseil de la Faculté ou l'attribution des prix. Néanmoins, l'AMPL cherche à négocier un protocole de grève avec McGill qui permettrait aux professeur.e.s de se mettre à la disposition du SAO comme d'habitude à la bénéfice des étudiant.e.s pendant l'écriture des examens si l'intervention du/de la professeur.e est nécessaire.

2. Les examens ou la remise des travaux seront-ils perturbés ?

Les examens et les travaux qui ne nécessitent pas l'intervention du professeur peuvent être rendus. Il n'y a que quatre examens qui se dérouleront en personne le 24 avril ou après et ils auront lieu comme prévu. Cependant, nous informerons McGill qu'ils devraient envisager de changer le lieu des examens en personne afin que les étudiant.e.s n'aient pas à franchir un piquet de grève.

3. Les GA et RA peuvent-ils travailler pendant la grève ?

Dans la mesure où la supervision du professeur est nécessaire à l'accomplissement du travail des assistants généraux (*group assistant*) et des assistants de recherche (RA), il sera interrompue pendant la grève. Cependant, dans la mesure où le travail leur a été assigné avant la grève et qu'il peut être effectué sans l'intervention directe du professeur, nous pensons qu'il est souhaitable qu'ils poursuivent leur travail. Pour s'assurer que les RA puissent continuer à être payés, l'AMPL cherche, dans le protocole de grève, à permettre aux professeur.e.s d'accéder à Workday pour approuver les demandes de paiement. Si un AR se trouve en situation de crise en raison d'un retard de paiement important, l'AMPL le soutiendra en lui accordant des prêts à court terme qui seront remboursés une fois que les salaires auront été versés. Néanmoins, les AO sont des employés de l'université, et s'il y a des problèmes de salaire ou d'autres problèmes sur le lieu de travail, nous nous attendons à ce que le syndicat des AO, AMURE, prenne l'initiative de les résoudre.

4. Je suis étudiant.e en programme d'études supérieur. Puis-je rencontrer mon superviseur en personne ou virtuellement pendant la grève ?

Les professeur.e.s ne doivent pas exercer leurs fonctions d'enseignement, y compris de supervision, pendant la grève.

5. Quelles actions auront lieu pendant la grève ? Y aura-t-il un piquet de grève ?

Il y aura des piquets de grève rotatifs aux différentes entrées de la Faculté, bien que la fréquence horaire et quotidienne puisse changer. Des piquets de grève ou des activités de protestation pourraient également être organisés ailleurs. Nous nous attendons à ce que d'autres événements marquants, peut-être un par semaine, complètent le piquet de grève. Si l'AGSEM est toujours en place, nous coordonnerons probablement certains événements avec eux, et nous pouvons nous attendre à ce que des piquets de solidarité de tout le Canada et du Québec se joignent à nous. Les étudiant.e.s sont également les bienvenus !

6. Je soutiens l'action de l'AMPL. Comment puis-je m'impliquer ?

Les étudiant.e.s qui souhaitent soutenir leurs professeur.e.s peuvent le faire de différentes manières, individuellement et collectivement :

- Ne franchissez pas un piquet de grève ! Si vous devez traverser pour vous rendre à un examen, prenez un autocollant « passeport grève » pour montrer votre soutien ;
- Faites savoir à vos professeur.e.s que vous soutenez leurs actions ;
- Faites voter une motion de soutien par votre association étudiante ;
- Sensibilisez votre réseau aux revendications des professeur.e.s et aux problèmes auxquels ils sont confrontés ;
- Suivez l'AMPL sur les médias sociaux et partagez nos messages ;
- Participez aux manifestations des professeur.e.s et aux autres activités organisées pendant la grève.
- Ecrivez des lettres ou des courriels individuelles au Président Saini, avec copie au Provost Manfredi, au Provost adjoint Labeau et au Doyen Leckey, demandant que l'Université revienne à la table des négociations avec l'AMPL, et leur expliquer les difficultés personnelles que l'Université causera s'ils ne le font pas.

Une grève est un moment d'apprentissage important pour nous tous ! Nous serions ravis de vous voir sur le piquet de grève et de discuter des problèmes qui se cachent derrière la grève. L'AMPL fournira des mises à jour sur sa page web (ampl-ampd.ca) et Twitter/X ([@ampl_ampd](https://twitter.com/ampl_ampd)), et continuera à communiquer avec les associations d'étudiants.